

Concours de photographie

« 12 thèmes, 12 occasions de révéler tout le charme du Roeulx et de ses villages »

Présentation

Du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, l'Office du Tourisme de la Ville du Roeulx, en collaboration avec le Centre culturel, organise un concours de photographie.

Ouvert à tous, ce concours sera entièrement consacré à la mise en valeur de l'entité du Roeulx selon la formule un mois, un thème. Entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2022, ce sont donc 12 thèmes qui seront proposés aux photographes participants.

Ce concours donnera lieu à une exposition qui se déroulera le 1^{er} week-end de septembre 2022, conjointement au Royal Concours International de Roses Nouvelles du Roeulx.

Les photos transmises dans le cadre de ce concours seront également valorisées sur divers supports de promotion (cartes postales, calendriers, flyers, dépliants, site web, page Facebook, ...) de l'Office du Tourisme et dans diverses publications de la Ville du Roeulx (bulletin communal, site web, ...).

Règlement

1. Participation

Le concours est ouvert aux photographes amateurs et professionnels, habitants ou non de l'entité du Roeulx.

2. Inscription

Les inscriptions sont gratuites et ouvertes dès le 19 avril 2021.

Une inscription est demandée à chaque personne voulant participer au concours. Une seule inscription est nécessaire (quelque soit le nombre de mois/thèmes traités). Lors de cette inscription, le participant prend connaissance et accepte le présent règlement.

L'inscription est préalable et doit être enregistrée au plus tard le dernier jour du mois qui précède celui du thème traité.

Aucune inscription ne sera enregistrée après le 30 avril 2022.

Le formulaire d'inscription et le présent règlement sont disponibles :

- ▲ sur le site de l'Office du Tourisme de la Ville du Roeulx : www.leroeulxtourisme.be
- ▲ par e-mail : tourisme@leroeulx.be
- ▲ à l'Office du Tourisme du Roeulx - Hôtel de Ville - Grand'Place, 1 - 7070 Le Roeulx

3. Photographies

L'auteur ne soumettra que des photographies récentes (réalisées au cours des trois dernières années), et qui n'auront pas déjà été primées ou publiées.

4. Retouches

Les retouches (contrastes, amélioration des couleurs, ...) sont autorisées mais en aucun cas les montages. Au besoin, l'organisateur du concours se réserve le droit de contrôler la photographie sur base des métadonnées du fichier transmis.

5. Sujet

Chaque mois, entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2022, un nouveau thème sera proposé aux photographes participants → 12 thèmes sont donc répartis sur 12 mois et selon le canevas suivant :

2021	2022	Thèmes
Juin		Au fil de l'eau/ L'eau dans l'entité du Roeux
Juillet		L'été
Août		La nuit
Septembre		Capter la lumière
Octobre		L'automne
Novembre		Le patrimoine remarquable
Décembre		Espace urbain, vie quotidienne
	Janvier	L'hiver
	Février	Aube et crépuscule
	Mars	Sous un autre angle
	Avril	Le printemps
	Mai	Le Roeux vu de ma fenêtre

Les thèmes étant annoncés anticipativement, libre aux participants d'anticiper également leurs clichés.

Les participants ne sont pas obligés de couvrir tous les thèmes.

Les photos choquantes ou illustrant des personnes n'ayant pas autorisé la publication de celles-ci, ne seront pas acceptées.

6. Remise des photos

Maximum trois photos par personne et par thème seront remises au plus tard le 1^{er} du mois qui suit celui du thème traité, soit en suivant le planning suivant :

Dernier délai de remise des photos		Thèmes
2021	2022	
1 ^{er} juillet		Au fil de l'eau/ L'eau dans l'entité du Roeux
1 ^{er} août		L'été
1 ^{er} septembre		La nuit
1 ^{er} octobre		Capter la lumière
1 ^{er} novembre		L'automne
1 ^{er} décembre		Le patrimoine remarquable
	1 ^{er} janvier	L'espace urbain, la vie quotidienne
	1 ^{er} février	L'hiver
	1 ^{er} mars	Aube et crépuscule
	1 ^{er} avril	Sous un autre angle
	1 ^{er} mai	Le printemps
	1 ^{er} juin	Le Roeux vu de ma fenêtre

Les photos sont remises sous forme de fichiers numériques dont le plus long côté est d'au moins 2500 pixels. Les proportions admises sont les images 4/3 ou 3/2. Le format d'encodage est JPG. Les fichiers seront transmis à l'Office du Tourisme de la Ville du Roeux par e-mail à l'adresse tourisme@leroeux.be, et en utilisant au besoin un service de transfert de fichiers en ligne.

7. Identification des photos

Un fichier texte (doc, docx, odt ou pdf) accompagnera les fichiers d'images. Celui-ci reprendra :

- ⤴ nom, prénom et coordonnées complètes de l'auteur (adresse, e-mail, gsm)
- ⤴ pour chaque photo : titre éventuel, identification du sujet ou lieu présenté, mois/thème correspondant, avec correspondance du nom de fichier

8. Droits d'image

Chaque participant certifie être l'auteur des photographies envoyées.

Il garantit avoir recueilli les autorisations nécessaires des personnes qui y sont éventuellement mises en scène.

Ainsi, les participants assument la responsabilité de la non-existence de droits de tiers et de toute réclamation de droits d'image. En cas de publication, l'Office du Tourisme ou la Ville du Roeulx ne peuvent donc pas être tenus pour responsables des réclamations ou des plaintes de personnes apparaissant sur les photographies transmises dans le cadre du présent concours. Cette responsabilité incombe au participant.

Les participants acceptent que les photos primées, puissent être tirées, encadrées et exposées lors d'une exposition qui clôturera la période du concours, et ceci sans paiement de droits. Les participants au concours acceptent également que les photos, primées ou non, puissent être librement utilisées, sur divers supports de promotion (cartes postales, calendriers, flyers, dépliants, site web, page Facebook, ...) de l'Office du Tourisme du Roeulx et dans diverses publications de la Ville du Roeulx (bulletin communal, site web, ...). Les photos pourront donc être utilisées sans paiement de droits dans diverses publications papiers et numériques de l'Office du Tourisme ou de l'Administration Communale de la Ville du Roeulx. Le nom de l'auteur sera évidemment indiqué en toutes circonstances.

9. Jury

Le jury sera composé de représentants de l'Office du Tourisme de la Ville du Roeulx, de photographes reconnus et de personnes œuvrant dans le domaine culturel.

10. Prix

- ⤴ 12 premiers prix : un bon d'achat de 100 € à valoir dans les commerces les plus touchés par la crise sanitaire COVID 19 au sein de l'entité du Roeulx : restaurants, bars, métiers de contact
- ⤴ 12 deuxième prix : un panier gourmand d'une valeur de 50 € (composés d'articles/produits issus des commerces de l'entité du Roeulx)
- ⤴ 12 troisième prix : un panier gourmand d'une valeur de 30 € (composés d'articles/produits issus des commerces de l'entité du Roeulx)
- ⤴ 1 prix du public (décerné à l'issue de l'exposition des photos primées le 1^{er} week-end de septembre) : pack découverte touristique de la région du centre (valeur 50 €)

11. Annonce des gagnants

Les lauréats seront personnellement informés de leur gain.

L'annonce des gagnants se fera à l'issue de chaque mois/thème via la page Facebook et le site Internet de l'Office du Tourisme du Roeulx.

Les résultats seront également repris dans les parutions du bulletin communal du Roeulx.

12. Remise des prix

La remise des prix se fera à l'issue de chaque mois/thème.

Le prix du public sera remis à l'issue de l'exposition.

Les lauréats seront personnellement conviés à enlever leur gain à l'Office du Tourisme du Roeulx.

13. Exposition

Les photos primées feront l'objet d'une exposition le 1^{er} week-end de septembre dans le cadre du Royal Concours de Roses Nouvelles du Roeulx.

14. Adaptation et acceptation du présent règlement

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en raison de circonstances imprévues.

En participant au présent concours, le participant accepte tous les points de ce règlement, ainsi que toutes les modifications qui pourraient l'impacter en raison de circonstances imprévues.

Rappel des dates importantes du concours

- △ 19 avril 2021 : début des inscriptions
- △ 1^{er} juin 2021 : début du programme de mois/thèmes
- △ 1^{er} juillet 2021 : date ultime de remise des photographies pour le mois/thème « Au fil de l'eau/ L'eau dans l'entité du Roeux »
- △ 1^{er} août 2021 : date ultime de remise des photographies pour le mois/thème « L'été »
- △ 1^{er} septembre 2021 : date ultime de remise des photographies pour le mois/thème « La nuit »
- △ 1^{er} octobre 2021 : date ultime de remise des photographies pour le mois/thème « Capter la lumière »
- △ 1^{er} novembre 2021 : date ultime de remise des photographies pour le mois/thème « L'automne »
- △ 1^{er} décembre 2021 : date ultime de remise des photographies pour le mois/thème « Le patrimoine remarquable »
- △ 1^{er} janvier 2022 : date ultime de remise des photographies pour le mois/thème « L'espace urbain, la vie quotidienne »
- △ 1^{er} février 2022 : date ultime de remise des photographies pour le mois/thème « L'hiver »
- △ 1^{er} mars 2022 : date ultime de remise des photographies pour le mois/thème « Aube et crépuscule »
- △ 1^{er} avril 2022 : date ultime de remise des photographies pour le mois/thème « Sous un autre angle »
- △ 1^{er} mai 2022 : date ultime de remise des photographies pour le mois/thème « Le printemps »
- △ 1^{er} juin 2022 : date ultime de remise des photographies pour le mois/thème « Le Roeux vu de ma fenêtre »
- △ 30 avril 2022 : dernier jour pour s'inscrire au concours
- △ 1^{er} week-end de septembre : exposition des lauréats du concours

Contact

Pauline MUTSCHEN, chargée de communication (pauline.mutschen@leroeulx.be – 064/310.629)

Dimitri DEBLANDER, coordinateur du concours (dimitri.deblander@leroeulx.be – 064/310.766)

Office du Tourisme de la Ville du Roeux

Grand'Place, 1

7070 Le Roeux

Règlement et inscription : www.leroeulxtourisme.be/concours

Le Concours de photographie « 12 thèmes, 12 occasions de révéler tout le charme du Roeux et de ses villages » est une initiative de l'Office du Tourisme de la Ville du Roeux, en collaboration avec le Centre culturel Joseph Faucon.